



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 43/2017
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 28 Procurations : 07

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 05 AVR. 2017

Affiché le :

L'An deux mille dix-sept, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 21 mars 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, LE GUIRIEC, JOUET, SEIB-TAUPIN, DELON.

PROCURATIONS

Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. MARQUIER	à	M. BENHADJ
M. CANEZIN	à	M. SANCHEZ
M. RIGAUD	à	Mme MAUREL
M. FERTE	à	Mme SEIB-TAUPIN
Mme FERTE	à	Mme JOUET
Mme GARBIN	à	M. DELON

EXCUSÉ : M. MARTIN

SECRETAIRE : M. BEUILLE a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2017 - Adoption des taux de fiscalité directe au titre de l'année 2017

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, compte tenu des besoins de financement de la Commune, il convient de déterminer les taux de TH, FB et FNB communaux pour 2017.

- Vu l'état fiscal 1259 de l'année 2017 ;
- Vu le débat d'orientations budgétaires du 14 mars 2017 ;
- Compte tenu des sommes nécessaires à l'équilibre du budget ;

Madame le Maire propose de modifier les taux d'imposition de 2017 pour les trois taxes, ainsi que suit :

- Taxe d'Habitation :13.07 %
- Taxe sur le Foncier Bâti :19.71 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti :98.41 %

- Vu l'avis de la commission des Finances du 23 mars 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité
(4 voix contre : Mmes JOUET, SEIB-TAUPIN, FERTE S et M. FERTE J et 2 abstentions :
Mme GARBIN et M. DELON) :

- D'approuver les taux d'imposition de 2017 comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 29 mars 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

